

## Ce vieux loup de mers qu'est le surveillant acteur. Mise en place au CP de Valence dès septembre (enfin).

Nous avons, tous ici, des idées reçues sur ce sujet. Soit du fait d'une mécanique compliquée qui paraît ajouter des contraintes aux uns et aux autres mais, sans en connaître la particularité et en final s'en approprier les plus-values. Malheureusement, sur le site de valence, ce dispositif a été mis en place par la direction d'alors qui en avait complètement dévoyé les pratiques et le sens propre de cette évolution du métier qui est le nôtre.

Ce dispositif n'est pas exclusivement cantonné aux pratiques des différents corps de métiers, il est surtout novateur et touche tous les pans de la détention. Au-delà de ça, il a pour premier effet de réduire <u>drastiquement</u> tous les phénomènes de violences en détention. Il permet une rationalisation des mouvements, une mutualisation des compétences, une redéfinition des tâches et donc de favoriser du temps pour la réalisation des synthèses et/ou la participation aux différentes instances officielles qui entourent le parcours de peine de la population pénale (CPU, CAP, TAP, etc). Il permet aussi une évolution de l'aspect purement disciplinaire et de pouvoir répondre très rapidement au type de "débordements" par le biais des **M**esures de **G**estion de **P**roximité ou autres **M**esure d'**O**rdres. Et ce n'est qu'une partie visible de cet iceberg.

Au-delà de cela, cette mise en place est lié avec nos missions régaliennes, avec une labellisation qui est en train de se mettre en place.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 01/01/2024 le statut particulier du CEA a été modifié, quoi qu'on en pense il faut faire avec. Cela implique l'évolution de carrière avec cette filière expertise dont le surveillant acteur est un des prés requis. Il est donc important pour l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence que l'intégralité des agents puisse avoir cette qualification afin d'accéder à d'autres responsabilités.

Pour l'heure, un premier comité s'est réalisé la semaine dernière, les curseurs bougent dans la bonne direction pour le moment. L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence reste attentive à ce que cela demeure conforme avec ce dispositif, et attend de la direction que cela puisse se mettre en place dans les meilleures conditions. Pour le moment c'est prévu au 1<sup>er</sup> septembre (tout ou partie).

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence demande la reconnaissance de cette spécificité pour les agents étant ou ayant été surveillants acteurs.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence demande la reconnaissance de cette spécificité pour les agents de la SAS, car l'intégralité des thématiques de formation a été réalisé.

Ce comité va continuer à se réunir régulièrement et fidèle à ses principes l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence restera attentive à ce que cette mise en pratique corresponde avec les préceptes de cette évolution du métier.

L'amélioration des conditions de travail restera le fer de lance pour l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence

Valence le 18/03/2024

UFAP UNSa Justice
du CP de Valence
Fabrice SALAMONE
Secrétaire local